

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 93

chargée de l'examen du RP N° 2023/70 – Réponse au postulat de M. De Vargas Samuel et crts « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants »

Présidence :	Mme Sarah Neumann (soc)
Membres présents :	M. Samuel DE VARGAS (soc) ; M. Louis DANA (rempl. Mme Onaï REYMOND - soc) ; Mme Audrey PETOUD (soc) ; Mme Romane BENVENUTI (Verts) ; M. Olivier BLOCH (rempl. M. Xavier CID - PLR) ; M. Nicolas HURNI (PLR) ; Mme Léonie KOVALIV (rempl. Mme Gaëlle KOVALIV - EàG)
Membres excusés :	M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Constance VON BRAUN (Verts) ; Mme Maurane VOUGA (Verts) ; Mme Clara SCHAFFER (vert'lib') ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Représentante de la Municipalité :	Mme Émilie MOESCHLER, directrice en charge de Sports et cohésion sociale
Invité-e(-s) :	M. Olivier CRUCHON, Chef du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité Mme Salomé DONZALLAZ, Dispositif addiction - SISP
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : Salle des Commissions, Hôtel de Ville

Date : mardi 18 juin 2024 / Début et fin de la séance : 17h30-18h05

Madame la Municipale en charge des Sports et la Cohésion sociale présente le rapport-préavis qui s'inscrit dans le programme de réduction des risques intégré à la stratégie globale et plan d'action du Conseil d'état vaudois en matière d'addiction. La permanence de drug checking fait suite à un rapport d'experts de 2020 et est située depuis octobre 2022 dans les locaux de Pôle Sud Au Flon. S'agissant d'une tâche et d'un engagement financier cantonal, la Ville de Lausanne n'est pas seule concernée et agit principalement en soutien actif de recherche de locaux, et de mise en réseau avec différents partenaires privés, politiques, institutionnels, académiques et parapublics.

Une évaluation externe de la phase pilote a été réalisée en 2023 et permis la pérennisation d'une permanence de drug checking à Lausanne à partir de janvier 2024. Ce dispositif est important en termes de réduction des risques, car il permet de communiquer des informations aux personnes consommatrices sur la qualité des produits consommés et donc d'améliorer leur santé. Elle permet également d'apporter des conseils et de l'aiguillage.

Conseil communal de Lausanne

L'auteur du postulat auquel il est répondu souligne que la ville de Lausanne est particulièrement concernée en raison des milieux festifs et de la grande population qui l'habite. S'il a déposé sa proposition dans un contexte de prolifération du cannabis de synthèse, qui a des effets extrêmement graves pour la santé, la situation des drogues disponibles évolue en continu – dernièrement, c'est la consommation de crack et de cocaïne qui a augmenté drastiquement - et le dispositif peut donc s'adresser à un panel de population très large. Il relève qu'il s'agit d'un bon exemple de partenariat entre différents acteurs sur le sol vaudois, qui mettent à profit leurs compétences respectives. Enfin, il cite l'Office fédéral de la santé publique qui a relevé que dans 90% des cas, lorsqu'une substance est déclarée comme étant trop nocive ou surdosée, les personnes revoyaient à la baisse ou décidaient de renoncer à la consommation. Le dispositif parvient donc à remplir les objectifs fixés.

Un commissaire souhaite savoir si le postulant souhaite un développement ou si la situation lui paraît suffisante. A ses yeux, la politique de la drogue n'a en effet de sens que si l'on intègre une dimension préventive et une volonté d'extraire les gens de la consommation. Il ajoute que la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions encourage à développer l'encadrement des personnes dans des situations de toxicomanie et demande ce qui est fait concrètement dans ce sens.

Plusieurs autres questions sur l'état actuel du projet pilote sont posées par les commissaires :

- Est-ce qu'une pérennisation voire un développement des structures de drug checking, notamment en termes d'horaires, est projeté ?
- Les quantités consommées font-elles l'objet d'un monitoring ?
- Jusqu'où vont les entretiens de sensibilisation et des mesures autres que la consommation, notamment des traitements de substitution, sont-elles proposées ?
- Le drug checking peut-il se faire sur tout type de substances ?
- Les interventions conduites au sein de l'espace de consommation sécurisé (ECS) ne devraient-elles pas être développées ?
- Est-ce que le drug checking en milieu festif est toujours fait ?
- Jusqu'où va-t-on au niveau pharmacologique, est-on capable d'analyser les interactions entre divers médicaments et substances consommées pendant la soirée ?
- Le produit est-il confisqué s'il présente un risque mortel pour la personne ?

Il est répondu que le projet pilote à Pôle-Sud – mis en place après le dépôt du postulat De Vargas - n'en est plus un depuis le 1^{er} janvier 2024. Suite à une évaluation, il a été pérennisé avec en perspective son déplacement dans un local à la situation et l'aménagements plus adéquats. Il est relevé que le drug checking en milieu festif ou celui dans un ECS touchent des publics – et types de produits – différents. L'interaction avec les personnes consommatrices n'est pas que technique : le dispositif permet d'ouvrir une discussion sur les habitudes de consommation, d'informer sur les autres partenaires du dispositif addictions, avec la perspective d'amener les personnes vers le pilier thérapeutique.

Les trois différentes propositions de drug checking dans trois espaces distincts – permanence à Pôle Sud, ECS et milieu festif - sont importantes pour toucher le public le plus large possible. Les entretiens sont conduits par des spécialistes tant en termes de prévention que de réduction des risques, issus de la Fédération vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Le volet prévention est complexe, car ces personnes sont dans une situation où elles ont prévu de consommer – toutefois il s'agit de travailler sur la réduction des risques pour les prochaines fois. Des consommations sont toutefois différées ou ne se feront pas lorsque des substances

Conseil communal de Lausanne

problématiques sont détectées dans les prélèvements. Au niveau technique, le dispositif, nommé NIRLab, est très léger : il ressemble à une grosse lampe de poche qui scanne la substance apportée. Chaque personne peut amener 3 échantillons à faire analyser et elles sont redonnées directement, donc ce processus n'est pas invasif.

Le NIRLab fonctionne avec une mémoire vive qui fonctionne quand on la nourrit. L'École des Sciences Criminelles fait donc un travail fin d'ajouter les substances rencontrées. Lorsqu'un pic d'une substance inconnue est détecté dans un échantillon prélevé, tout un travail de prévention est fait par l'expert, avec forte recommandation à ne pas le consommer, et proposition d'amener l'échantillon en laboratoire pour analyser concrètement ce qu'il y a à l'intérieur.

Les entretiens durent entre 30 et 45 minutes et visent à aborder un large panel de questions de consommation, notamment sur la prise d'autres substances ou médicaments, pour évaluer les risques. D'autres outils visant à les réduire sont proposés à ces consommateurs, notamment la plateforme en ligne CombiChecker – elle permet de rentrer les consommations prises, y compris médicaments et alcool, pour voir les interactions entre elles. S'il est possible d'analyser plus ou moins toutes les substances dans les limites mentionnées précédemment, il est relevé qu'il est impossible d'écarter entièrement le risque mortel. Au niveau des quantités, la personne vient avec trois échantillons, mais on ne peut pas savoir combien sera consommé. Dans la discussion, il est demandé si la personne peut/envisage espacer ses consommations, des recommandations et de la prévention sont faites.

Par rapport à l'évaluation des trois types de prestations de drug checking, il est intéressant de constater que dans les festivals, des stands restent toute la soirée voire toute la nuit et accueillent un public différent que celui des permanences, où l'on trouve plutôt des personnes anticipant leur consommation et venant en amont la faire contrôler.

Il n'est pas prévu pour l'heure d'étendre les horaires de la permanence. Des discussions sont en cours notamment avec les clubs lausannois, qui sont assez réticents à avoir du drug checking dans leur établissement pour leur image ; de ce fait, des permanences le week-end, avant les heures de sortie, sont aussi en discussion.

Un retour sur une rencontre avec les responsables de l'antenne Riponne de l'ECS et la direction de la FVA est donné : entre 2022 et 2024, ce sont 16 sessions de drug checking qui ont eu lieu dans les ECS. Il est projeté d'avoir au sein de l'antenne Riponne une permanence de drug checking 1 fois toutes les 2 semaines. Les usagers sont preneurs d'avoir des informations sur la qualité du produit qu'ils consomment et le drug checking facilite la discussion avec eux. Avoir un NIRLab dans chaque ECS serait souhaitable, mais coûterait trop cher.

Les représentants du service de l'inclusion et des actions sociales de proximité ajoutent que les actes de consommation dans les ECS sont monitorés par mode de consommation (inhalation, injection ou sniff) mais que les quantités ne sont pas pesées ou mesurées. Le monitoring sur le type de substance est plutôt qualitatif – l'équipe peut savoir l'une en supplantant une autre.

Lors des analyses en milieu festif, il y a une part majoritaire de MDMA, de produits cannabiques et de cocaïne. Dans les espaces de consommation sécurisés, on retrouve majoritairement de la cocaïne et de l'héroïne.

Conseil communal de Lausanne

Enfin, il va y avoir un drug checking spécifique au cannabis au sein des locaux Cann-L, pour que les personnes puissent faire analyser la consommation de cannabis qu'elles achètent sur le marché noir – où l'on ne sait pas quelle est la teneur en THC des fleurs et ou des produits de synthèse peuvent avoir été ajoutés - en comparaison à ce qu'elles achètent à Cann-L. Cela permet d'avoir une discussion en termes de prévention. Il est précisé que cela est proposé exclusivement aux personnes inscrites au programme.

Conclusion(s) de la commission :

Les conclusions 1 à 6 du rapport-préavis sont votées en bloc et acceptées par la commission à 6 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention.

Lausanne, le 8 septembre 2024

La rapportrice :
Sarah Neumann